



Minoterie Vallée du Céor

Famille Puel & Thamié réunies

Moulin d'Aveyron

343 Rue des Scieries
ZA Les Cuns

12120 SALMIECH
Tel : 05 65 46 75 09
mvcaveyron@gmail.com

Moulin du Lot

1404 Route de Puech Castan
Lieu-dit Vergnoulet

46500 MAYRINHAC LENTOUR
Tel : 05 65 38 77 05
minoterie.thamie@gmail.com

Client Payeur

Les Fins Gourmets

Place de la Mairie

46260 LIMOGNE EN QUERCY

Client facturé

Les Fins Gourmets

Place de la Mairie

46260 LIMOGNE EN QUERCY

Facture

Numéro	Date	Code client
FC001930	30/01/26	LESFINSGOURMETS
Vos références	N° intracom. client	
	FR35352750434	

Référence	Désignation	Qté	Condit.	PU HT	Rem	PU HT net	Montant HT	TVA
BL0005571	21/01/26							
F65NATIVE5	Farine de blé "La Native" Type 65 en sac de 5KG N° lot 53041-5 Date péremption 31/07/26	6,000	5KG	5,170		5,170	31,02	5,5
F80RUSTIQUE05	Farine de blé écrasé sur meule "Rustique" Type 80 en sac de 5kg N° lot 101026 Date péremption 07/07/26	3,000	5KG	5,840		5,840	17,52	5,5
F150COMPLET	Farine de blé écrasé sur meule "La Complète" Type 150 en sac de 5 kg N° lot 136025 Date péremption 15/06/26	2,000	5KG	5,590		5,590	11,18	5,5
F65NATIVE1	Farine de blé La Native Type 65 en sac de 1kg N° lot 60065 Date péremption 30/10/26	12,000	1KG	1,160		1,160	13,92	5,5
F65NATIVE1	Farine de blé La Native Type 65 en sac de 1kg N° lot 60065 Date péremption 06/10/26	12,000	1KG	1,160		1,160	13,92	5,5
BL0005571		35,000					87,56	

Code	Base	Taux	Taxe
C55	87,56	5,5%	4,82
Total	87,56		4,82

Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
87,56	0,00		92,38	0,00	92,38
Conditions de règlement :		le 01/03/26	Virement		92,38

Par virement: pensez à indiquer le N° de la facture svp IBAN FR76 1120 6000 2500 0333 7054 076 BIC: AGRIFRPP812
Bénéficiaire: SARL MINOTERIE VALLEE DU CEOR
Par chèque: Veuillez indiquer le bénéficiaire: SARL MINOTERIE VALLEE DU CEOR



PETITS MOULINS
DE FRANCE

Clause de réserve de propriété. Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de paiement anticipé application d'un escompte de 0 %. En cas de retard de paiement, les pénalités seront de 10% du montant et une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.